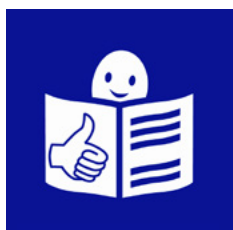


Tout savoir sur la MDPH



Qu'est-ce que la MDPH ?



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.
Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Les MDPH ont été créées en 2005 par une loi importante pour les personnes handicapées.

C'est la loi pour l'égalité des chances et la citoyenneté des personnes handicapées.

Grâce aux MDPH

les personnes handicapées font les démarches liées à leur handicap dans un seul endroit.

Il y a une MDPH dans chaque département.

À quoi sert la MDPH ?

La MDPH peut :

- vous accueillir vous et votre famille
- vous informer
- vous aider pour expliquer votre situation et vos besoins
- regarder votre dossier de demande d'aide.



Qui peut faire une demande à la MDPH ?

Toutes les personnes handicapées peuvent faire une demande d'aide à la MDPH.

Par exemple, la MDPH peut accompagner :

- les enfants en âge d'aller à l'école
- les adultes handicapés à cause d'un accident et qui veulent retravailler
- les personnes qui ont besoin d'argent car elles ne peuvent pas travailler assez pour gagner leur vie à cause de leur handicap.



Comment fonctionne la MDPH ?

Différents professionnels travaillent ensemble à la MDPH.

Ces professionnels connaissent bien les besoins des personnes handicapées.

Certains professionnels qui travaillent à la MDPH sont des professionnels de santé.

Par exemple :

- un médecin
- un ergothérapeute



L'ergothérapeute travaille auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées qui ont des difficultés à faire des choses à cause d'un handicap, d'une maladie ou de la vieillesse.

Par exemple, un enfant est né avec un bras handicapé.

L'ergothérapeute peut l'aider pour apprendre à faire les choses du quotidien : s'habiller, faire ses lacets, écrire.



- un psychologue.



Un psychologue aide les personnes à mieux vivre avec une difficulté ou après un choc.

Par exemple, une personne a eu un accident.

Cette personne ne peut plus voir à cause de son accident.

Elle est aveugle.

Le psychologue peut l'aider à parler de sa tristesse d'être devenue aveugle.

Le psychologue peut aussi l'aider à mieux vivre avec son handicap et à retrouver l'envie d'être avec d'autres gens.



D'autres professionnels qui travaillent à la MDPH sont spécialisés dans le travail ou l'école.

Par exemple,
un chargé d'insertion professionnelle fait partie de l'équipe de la MDPH.



Un chargé d'insertion professionnelle peut vous aider :

- à trouver un travail
- à changer de travail
- ou à continuer à travailler malgré votre handicap.

Par exemple,
un professeur fait partie de l'équipe de la MDPH.

Par exemple,
un assistant social fait partie de l'équipe de la MDPH.



Quand vous avez un problème,
un assistant social peut vous orienter
vers les bonnes personnes pour régler votre problème.

Par exemple,
l'assistant social peut vous aider à trouver une solution
quand vous ne pouvez pas
rester seul chez vous
après une hospitalisation.

Par exemple :

- aller passer quelques semaines
dans une maison de repos
- avoir un service d'aide à domicile
qui vient tous les jours chez vous pour vous aider.

Vous pouvez trouver un assistant social :

- dans les mairies
- dans les écoles
- dans les hôpitaux
- dans les entreprises
- à la sécurité sociale.



Ces professionnels qui travaillent à la MDPH regardent tous ensemble votre demande d'aide.

Après avoir regardé votre demande d'aide les professionnels de la MDPH donnent leur avis sur votre demande d'aide.

La CDAPH regarde ensuite votre demande.

La CDAPH regarde aussi l'avis des professionnels de la MDPH. La CDAPH dit si vous pouvez avoir l'aide ou si vous ne pouvez pas avoir l'aide.



La CDAPH est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Cette commission est composée de personnes :

- du département
- de l'État
- des caisses de sécurité sociale : l'Assurance maladie et la CAF.
La CAF est la caisse d'allocations familiales.
- d'associations de personnes handicapées et de familles.

Cette commission se réunit à la MDPH pour prendre des décisions sur les demandes des personnes handicapées.



Quelles demandes pouvez-vous faire à la MDPH ?

Si vous avez besoin d'aide à cause de votre handicap vous allez à la MDPH.

Vous pouvez faire des demandes d'aide pour travailler malgré votre handicap.

Par exemple, vous pouvez demander à la MDPH d'aller travailler dans un ESAT.



Un ESAT est un établissement et un service d'aide par le travail pour les personnes handicapées.



Les travailleurs des ESAT sont en ESAT car ils ne peuvent pas travailler dans une entreprise ordinaire à cause de leur handicap.

Pour en savoir plus,
lisez la fiche

**Vous êtes handicapé :
comment pouvez-vous être aidé
pour trouver un travail ?**



Vous pouvez faire des demandes d'aide pour aller à l'école ou étudier malgré votre handicap.

Par exemple, vous pouvez demander une aide à la MDPH pour avoir une personne qui vous aide dans la classe pour faire ce que vous ne pouvez pas faire à cause de votre handicap.

Par exemple, un enfant a un handicap. Il ne peut pas bouger ses mains facilement. La personne peut l'aider à tourner les pages des livres.



Par exemple, vous pouvez demander une aide à la MDPH pour avoir du matériel adapté pour les personnes handicapées pour la classe.

Par exemple, un enfant ne voit pas assez pour lire. Il peut avoir du matériel pour agrandir l'écriture des mots.



Par exemple, vous pouvez demander une aide à la MDPH pour avoir plus de temps pour les examens.



Vous pouvez faire des demandes d'aide pour améliorer votre vie de tous les jours malgré votre handicap.

Par exemple, vous pouvez demander une aide à la MDPH pour :

- payer une personne qui vous aide à domicile pour vous laver ou vous habiller si vous ne pouvez pas le faire tout seul



- faire des travaux chez vous pour que votre logement soit adapté à votre handicap.

Par exemple, agrandir les portes pour laisser passer votre fauteuil roulant.



- payer des dépenses de taxi adapté aux personnes handicapées pour vous rendre dans un établissement pour personnes handicapées.



Par exemple, un foyer d'accueil médicalisé.

- avoir de l'argent pour vous aider à vivre si vous ne pouvez pas travailler suffisamment pour gagner votre vie à cause de votre handicap.

- aller vivre dans un établissement pour personnes handicapées.

Par exemple, un foyer d'accueil médicalisé.

- être accompagné par un service si vous avez besoin d'aide tout le temps.

Par exemple, un SAVS.



Un SAVS est un service d'accompagnement à la vie sociale. Les professionnels du SAVS vous aident dans votre vie de tous les jours. Par exemple, pour faire vos papiers ou vous occuper de votre santé.

Vous pouvez aussi avoir besoin d'aide pour autre chose que votre handicap

Dans ce cas, vous n'allez pas à la MDPH.

Par exemple, si vous avez besoin d'aide pour payer votre loyer vous ne faites pas la demande d'aide à la MDPH même si vous êtes handicapé.

Vous faites une demande d'aide au logement à la CAF.

La CAF est la caisse d'allocations familiales.

Comment faire une demande à la MDPH ?

Pour savoir comment faire une demande à la MDPH lisez la fiche

Comment faire une demande à la MDPH ?



Comment contacter la MDPH ?

Vous pouvez :

- téléphoner à la MDPH.
- écrire un mail à la MDPH.
Dans votre mail,
expliquez bien votre situation et posez vos questions.
- écrire un courrier à la MDPH.
Dans votre courrier,
expliquez bien votre situation et posez vos questions.
- vous déplacer à la MDPH.
Une personne à l'accueil peut vous renseigner.



Avant de vous déplacer, téléphonez à la MDPH
ou regardez sur le site internet
pour connaître les horaires d'ouverture.

Pour trouver l'adresse, le mail et le numéro de téléphone de la MDPH
de votre département
vous pouvez aller sur le site internet www.cnsa.fr.

Sur la page d'accueil du site internet,
vous pouvez rechercher une MDPH.



The image shows a search box with the text "Rechercher une MDPH" and a green map of France. Below the search box is a text input field labeled "Département" with a search icon and a refresh icon.

Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée avec Laurena Marcaurrelle
et Arnaud Toupense.

© Logo européen Facile à lire: Inclusion Europe. Plus d'informations
sur le site easy-to-read.eu